



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-32

PREFECTURE DES ARDENNES

20 DEC. 2019

ARRIVEE

Affichée le 20 DEC. 2019

Le Comité Syndical avait été convoqué le 3 décembre pour une réunion le 13 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article 9.7 des statuts de l'EPAMA – EPTB Meuse, une seconde convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical le 13 décembre pour une réunion le 18 décembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 18 décembre à Charleville-Mézières,

Date de convocation	13 décembre 2019
Nombre de délégués :	
♦ Titulaires	49 Titulaires
♦ Suppléants	49 Suppléants
♦ Présents	11 Présents
♦ Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bernard PIERQUIN	M André LIEBEAUX
M. Boris RAVIGNON	M. Michel NORMAND
M. Jean-Pierre RENVOY	Mme Noëlle DEVIE
M. Guy JOSEPH	Mme Maryse DESPAS
M. Jean-Pierre CHABOUSSON	Mme Christine NOIRET - RICHEL
M. Robert PASCOLO	

Objet de la délibération :

ELECTION AU BUREAU SYNDICAL : CdC DE L'AIRE A L'ARGONNE

Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-32

Objet de la délibération :

ELECTION AU BUREAU SYNDICAL : CdC DE L'AIRE A L'ARGONNE

L'arrêté préfectoral n° 2019-689 du 24/10/2019 est venu entériner l'adhésion de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne à l'EPAMA- EPTB Meuse, pour le territoire des 7 communes situées sur le bassin versant de la Meuse à savoir Bouquemont, Courcelles en Barrois, Fresnes au Mont, Lahaymeix, Rupt devant Saint-Mihiel, Thillombois et Woimbey.

L'article 10.1 des statuts de l'EPAMA-EPTB Meuse prévoit que chaque EPCI adhérent dispose d'un siège au Bureau Syndical et que celui-ci est pourvu par un délégué titulaire et par un suppléant.

Il convient donc que le Comité Syndical élise les représentants de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne au Bureau Syndical :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical du 20 novembre 2019,

Le Comité élit au Bureau syndical pour représenter la communauté de communes de l'Aire à l'Argonne:

- Titulaire : Monsieur Christian WEISS
- Suppléant : Madame Sylvie JOSSELIN



Le Président de L'EPAMA

Boris RAVIGNON